

D 2023 20 11 119

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 20 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Cathy BIOLAY, première adjointe au Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, Michèle GALLET, D. GANNE, J-O. RABOT, M. GRENIER, C. BIOLAY, J. DIZERENS, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, V. KRYCK, L. JACQUEMET, A. NEUSSER, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, J-M. PALINIEWICZ, M. CHALENDAR

Absents excusés : G. MASRARI, O. GUICHARD, P. GUINOT, H. GRANGE

Procurations: O. GUICHARD à C. BIOLAY, G. MASRARI à M. CHALENDAR, P. GUINOT à J. DIZERENS

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

4. Marchés publics – Attribution du marché de prestation de service de mise en valeur de l'identité communale

Vu la délibération du conseil municipal du 24 avril 2023 qui attribuait le marché de prestation de service de mise en valeur de l'identité communale La commune d'Ornex ;
Considérant que suite aux discussions avec le prestataire, il convient de délibérer à nouveau pour ajuster l'offre de Luth médiation ;
Vu l'avis de la commission MAPA du 10 novembre 2023

Dans le cadre de l'amorce du travail avec le cabinet, la municipalité a souhaité faire légèrement évoluer l'offre conformément au devis ci-joint.

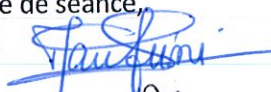
Le montant de l'offre s'élève à 9 000 € HT, soit 10 800 € TTC au lieu de 8 300€ HT, soit 9 960€ TTC conformément à l'offre ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- VALIDE l'offre de Luth médiation pour un montant de 9 000 € HT, soit 10 800 € TTC
- AUTORISE le Maire à la signer
- DIT que le montant est prévu au BP 2023

Fait à Ornex, le 22 novembre 2023

La secrétaire de séance,
S. MANFRINI



1^{ère} adjointe au Maire,
C. BIOLAY

Willy DELAVENNE

2^{ème} adjoint

Certifié exécutoire le : 28 novembre 2023

Affiché le : 28 novembre 2023

